

Réf. : ASMDL/MLM/EW/DB-2025/095

Tours, le mercredi 16 juin 2025

DIFFUSION

Services médicaux

Autres services

Origine : Direction des Ressources Humaines et des Ecoles

Communication : Tous personnels

NOTE DE SERVICE N° 2025 – 040

**OBJET : AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS PROFESSIONNEL
POUR L'ACCES AU CORPS DE CADRE SUPERIEUR DE SANTE**

Un concours **professionnel** pour l'accès au grade de Cadre Supérieur de Santé est ouvert et organisé au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours (Indre & Loire), en vue de pourvoir les postes suivants :

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS :

Filière Infirmier(ère) : 01 poste

Le concours professionnel mentionné à l'article 10 du décret du 31 décembre 2001, permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé et le concours professionnel mentionné à l'article 17 du décret du 26 décembre 2012, permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé paramédical est organisé conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 juin 2013. Peuvent faire acte de candidature, les cadres de santé paramédicaux comptant au moins trois ans de services effectifs dans le grade de cadre de santé, au premier janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.

Pour s'inscrire :

Les dossiers d'inscription seront à télécharger sur intranet [Vie professionnelle < Carrière < Nos concours](#) et sur le site internet du [CHRU – Nous rejoindre](#). Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter le Département Recrutement / Fidélisation et Promesse Employeur – Secteur Concours (Postes : 7.46.14 du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00).

Documents à fournir :

A l'appui de sa demande, le candidat au concours interne sur titres doit joindre les pièces suivantes :

- 1- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre dans laquelle le candidat indique, dans le cas de concours ouverts pour pourvoir des postes dans plusieurs établissements, l'ordre de sa préférence quant à son affectation éventuelle ;
- 2- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre ;
- 3- Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination ;
- 4- Un dossier exposant l'expérience et le projet professionnel du candidat, ses titres et diplômes obtenus ainsi que ses travaux réalisés jusqu'alors, et qui est accompagné des pièces justificatives correspondant.

Les épreuves :

La sélection des candidats pour le concours professionnel, repose sur une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission :

- **L'épreuve d'admissibilité** consiste en l'examen du dossier mentionné au 4° de l'article 3 du présent arrêté (étude de dossier).

- **L'épreuve d'admission** consiste en un entretien oral de trente minutes avec le jury durant lequel le candidat expose durant dix minutes au plus sa formation, son expérience et son projet professionnel. L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury qui s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé. Cet entretien est destiné à permettre au jury d'apprécier la motivation, les qualités professionnelles et l'aptitude du candidat à exercer en tant que cadre supérieur de santé ou cadre supérieur de santé paramédical.

Les candidatures devront être adressées, au plus tard le lundi 18 août 2025 à 12h00, par lettre recommandée, (le cachet de la poste faisant foi) à Madame Le Mée – Directrice Adjointe des Ressources Humaines - Département Développement Professionnel - Secteur Concours du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours 37044 TOURS CEDEX 9 ou déposées dans **la boîte prévue à cet effet** au Département Développement Professionnel sur le site des Ecoles du CHRU de Tours - 2 Rue Mansart à CHAMBRAY LES TOURS entre 8h et 17h00.

La Directrice Adjointe des Ressources Humaines
et des Ecoles,



Marie Le Mée